Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_03-DE

N°260528-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 18 **votants :** 19 **procurations** : 1

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE,

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PANNEAU LUMINEUX DU BOURG

Mme MOLLE ANABELLE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Molle Anabelle, adjointe au personnel et aux finances explique que le contrat de location pour le panneau d'affichage lumineux du bourg arrive à échéance le 16 août 2026 et qu'il faut le renouveler.

Deux entreprises ont été consultée à cet effet sur les mêmes critères :
-Panneau led couleur 2.20 m² portrait double face
-Location et maintenance sur 7 ans
-Bandeau logo digital inclus
-Transport, installation avec camion grue, tests, branchement et mise en service inclus
-Modem et carte réseau inclus
-Garantie et maintenance inclus

Détail des devis reçus :
-la société Prismaflex (actuel fournisseur) :
350 € HT (mensuel) ; 4200 € HT/an sur 7 ans soit 29 400 € HT

-la société Lumiplan
3 552 € HT / an soit 24 864 € HT sur 7 ans

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_03-DE

VU l'avis favorable de la commission communication du 02 juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise PRISMAFLEX pour les critères financiers et de respect du cahier des charges techniques.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l 'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Anabelle MOLLE